



MAIRIE  
DE  
**BELLESSERRE**  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

# Conseil Municipal

Du 08 octobre 2025

## Compte rendu de séance

Conseillers municipaux			
Présents		Excusés	
MOUNIR Beatrice GARCIA Eve MAIGNE Gérard	GARCIA Guy NOEL Sébastien PERRIER Patrice TOULOUSE Jérôme	JAUBERT Sandra PERRIER Marie-Christine	MAIGNE Benoit

7 conseillers présents sur 10

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Début de séance à : 21h15

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. MAIGNE Gérard** est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

- 1. Validation du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2025
- 2. Délibération du renouvellement du contrat de la secrétaire de Mairie
- 3. Questions diverses

## 1. Validation du compte rendu du 10 septembre 2025

- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**
- **Pour : 6**

## 2. Délibération permettant le recrutement de personnel non titulaire pour les emplois saisonniers et occasionnels

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le recrutement de personnel non titulaire.

Cette délibération permettra de recruter des agents non titulaires pour besoins saisonniers et occasionnels ; (personnel en maladie, en disponibilité, surcroit de travail etc...)

Il propose de créer des postes pour emplois saisonniers et occasionnels d'une durée maximum de 8 mois à hauteur de 12h par semaine.

**Le poste qu'il propose de créer est le suivant :**

**ADJOINT ADMINISTRATIF : 1**

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents,  
Décide de recruter un agent non titulaire pour un contrat de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025

- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Pour : 7**

## 3. Questions diverses

La séance est désormais close

Fin de séance à : 22h07